



**INSTRUCTIONS RELATIVES AU
REGLEMENT D'EXAMEN
ET
DIRECTIVES POUR LA FORMATION DE
MAÎTRE
CHARPENTIER**



**FEDERATION SUISSE ROMANDE
DES ENTREPRISES DE MENUISERIE,
EBENISTERIE ET CHARPENTERIE**

26 octobre 2006
Mis à jour le 16 juin 2014

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
1.1	Bases légales	3
1.2	Buts	3
1.3	Objectifs	3
2.	STATUT PROFESSIONNEL	4
2.1	Principes de base	4
2.2	Activités	4
2.3	Formation	4
2.4	Examen	5
3.	PRECISIONS SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL FEDERAL SUPERIEUR	6
3.1	Extrait du règlement	6
3.2	Exigences détaillées sur l'admission à l'examen	7
3.3	Exigences détaillées de l'examen	8
4.	MATIERES D'EXAMEN, EXIGENCES	9
4.1	Lecture du programme d'enseignement	9
4.2	Conduite d'entreprise	10
4.3	Gestion financière	12
4.4	Approche du marché, marketing	14
4.5	Conseil / vente	16
4.6	Organisation de l'entreprise	18
4.7	Techniques professionnelles	19

Edité par la **Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie,
ébénisterie et charpenterie**
En Budron H6 – Case postale 193 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél : 021 652 15 53 – Fax : 021 652 15 65
E-mail : info@frm-bois-romand.ch

1. INTRODUCTION

La désignation de la profession et le titre professionnel sont valables au masculin comme au féminin. Pour des raisons de simplification, la forme masculine est utilisée dans ce document.

1.1 Bases légales

L'examen de maîtrise de charpentier est un examen professionnel fédéral au sens du chapitre 3 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (LFPr). Selon l'article 28 de la LFPr, les organisations du monde du travail compétentes définissent les conditions d'admission, le niveau exigé, les procédures de qualification, ainsi que les certificats délivrés et titres décernés pour l'examen professionnel fédéral supérieur.

Selon le chiffre 5.21 du règlement fédéral d'examen professionnel fédéral supérieur pour maître charpentier, les matières d'examen détaillées et les exigences de l'examen sont définies dans une directive relative au règlement d'examen.

1.2 Buts

Le chapitre 2 (statut professionnel) décrit succinctement les compétences professionnelles du maître charpentier (activités, formation, examen).

Le chapitre 3 (précisions sur l'examen professionnel fédéral supérieur) décrit dans le détail les matières et exigences pour l'examen.

Le chapitre 4 (directives pour la formation) décrit les objectifs d'enseignement pour la formation des maîtres charpentiers.

1.3 Objectifs

Les objectifs de ce document sont :

- Donner aux écoles, respectivement aux enseignants, des instructions pour la formation des maîtres charpentiers.
- Donner aux personnes en formation un aperçu du programme de formation, des matières d'examen et du niveau d'exigence, de la pondération des différentes branches et des conditions de réussite de l'examen professionnel fédéral supérieur.
- Servir de base de travail à la commission d'examen ainsi qu'aux experts pour la préparation des tâches de l'examen professionnel fédéral supérieur.

2. STATUT PROFESSIONNEL

2.1 Principe de base

Le maître charpentier porte l'entière responsabilité d'une entreprise de construction en bois, particulièrement dans les domaines de la conduite de l'entreprise, de la finance, de l'approche du marché, du conseil à la clientèle, de la vente ainsi que de l'organisation de l'entreprise.

2.2 Activités

Dans le cadre de son activité, le maître charpentier est actif dans plusieurs domaines :

Conduite d'entreprise :	Conduite générale de l'entreprise, gestion du personnel, organisation de l'entreprise, droit commercial, économie d'entreprise.
Gestion financière :	Comptabilité financière, financement de l'entreprise, investissements, calcul des coûts, établissement des budgets, planification des finances, suivi financier, impôts, assurances, évaluation d'entreprise.
Approche du marché :	Marketing (analyse de situation, stratégie, mix, organisation, controlling).
Conseil à la clientèle/vente :	Planification des ventes, vente personnalisée, conseils (convenir l'objectif, le développer, présenter des propositions de solution constructive et de détail, esquisses et arguments), établir des offres, calculation des prix.
Organisation d'entreprise et Conduite de projets :	Planification de l'entreprise et de ses installations, planification des délais et des ressources, assurance de la qualité et conduite de projets.
Technique professionnelle :	Elaboration de solutions à des problèmes techniques de la construction en bois, analyser des constructions existantes, contrôle du travail des collaborateurs.

2.3 Formation

Le maître charpentier dispose de bonnes connaissances en technique professionnelle et en organisation. En rapport avec ses activités, sa formation sera particulièrement orientée dans les domaines de la conduite d'entreprise :

Conduite d'entreprise :	Principes de base de la conduite d'entreprise, compétences personnelles, gestion du personnel, organisation d'entreprises, économie publique, droit.
-------------------------	--

Gestion financière :	Comptabilité financière, analyse des comptes de résultat et du bilan, calcul des investissements, calcul des coûts et des prix, établissement des budgets et planification des finances, suivi financier, fiscalité et assurances, évaluation de l'entreprise, remise ou reprise de l'entreprise.
Approche du marché :	Marketing (principes de base, étude de marché, analyse de situation, stratégie, mix, organisation, suivi).
Conseils à la clientèle/vente :	Planification des ventes, ventes personnalisées, conseils spécifiques pour la construction en bois, soutien de vente.
Organisation d'entreprise et conduite de projet :	Planification de l'entreprise et de ses installations, planification des délais et des ressources, assurance de la qualité, conduite de projet.
Technique professionnelle :	Développement et planification de techniques de construction en bois (éléments porteurs, parties de construction et éléments de détail). Analyse de constructions existantes, évaluation de solutions proposées.

L'acquisition de connaissances en tant que cadre dans une entreprise de construction en bois est un élément important de la formation du maître charpentier. Dans les domaines du conseil et de la vente, conduite d'entreprise et de projet, ainsi qu'en technique professionnelle, une riche expérience est exigée.

2.4 Examen

L'examen professionnel fédéral supérieur pour maître charpentier est organisé par les organisations responsables citées dans le règlement d'examen, par délégation de l'Office fédérale de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). L'examen dure environ 4 jours et est en principe organisé une fois par année. Les conditions d'admission sont définies dans le règlement d'examen et dans la directive y relative.

Le candidat qui réussit l'examen reçoit le diplôme fédéral de maître charpentier (titre protégé).

3. PRECISION SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR

(Selon articles 2.21 et 5.21 du règlement d'examen).

3.1 Extrait du règlement

Pour des raisons de compréhension de la présente directive, les principaux articles du règlement d'examen sont reproduits ci-après :

3.3 Admission

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui

- a) sont titulaires du diplôme de contremaître charpentier ou d'un diplôme équivalent d'une formation du degré tertiaire ;
- b) peuvent justifier de 3 années de pratique après l'apprentissage, dont 2 dans une fonction de cadre dirigeant dans une entreprise de charpente, après obtention d'un des diplômes requis (voir instructions relatives au règlement d'examen).

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le chiffre 3.41.

5 EPREUVES D'EXAMEN ET EXIGENCES

5.1 Epreuves d'examen

5.11 L'examen comporte les épreuves suivantes:

Epreuve	Mode d'interrogation (écrit, oral, pratique)	Durée	Pondération
1. Conduite d'entreprise	Écrit	Env. 3 h.	2
2. Gestion financière	Écrit	Env. 4 h.	2
3. Approche du marché	Écrit	Env. 3 h.	1
4. Conseil / vente	Écrit Oral	Env. 1,5 h. Env. 0,5 h.	1
5. Organisation de l'entreprise et conduite de projet	Écrit	Env. 3 h.	1
6. Technique professionnelle	Écrit Oral	Env. 3 h. Env. 0,5 h.	1
7. Travail de projet	Écrit Oral	Env. 5 h. Env. 0,5 h.	2

Total

24 h.

5.12 Chaque épreuve peut être subdivisée en plusieurs points d'appréciation et, éventuellement, en sous-points d'appréciation. La commission d'examen définit ces subdivisions ainsi que la pondération de chacune d'elle.

5.2 Exigences

5.21 *Le contenu détaillé de la matière d'examen est précisé dans les directives relatives au règlement d'examen, conformément au ch. 2.21, lit. a.*

5.22 *La commission d'examen décide de l'équivalence des épreuves ou modules d'autres examens du degré tertiaire ainsi que de la dispense éventuelle des épreuves d'examen correspondantes dans le présent règlement d'examen.*

6 EVALUATION ET ATTRIBUTION DES NOTES

6.1 Evaluation

6.11 *Une note entière ou une demi-note est attribuée pour les points d'appréciation et les sous-points d'appréciation, conformément au ch. 6.2.*

6.12 *La note de l'épreuve est la moyenne de toutes les notes des points d'appréciation. Elle est arrondie à la première décimale. Si le mode d'appréciation permet de déterminer directement la note de l'épreuve sans faire usage des points d'appréciation, la note de l'épreuve est attribuée en vertu du ch. 6.2.*

6.13 *La note globale est la moyenne des notes de l'épreuve. Elle est arrondie à la première décimale.*

6.2 Notation

Les prestations des candidats sont évaluées par des notes échelonnées de 6 à 1. Les notes supérieures ou égales à 4 désignent des prestations suffisantes; les notes inférieures à 4, des prestations insuffisantes. Seules les demi-notes sont admises comme notes intermédiaires.

7 REUSSITE ET REPETITION DE L'EXAMEN

7.1 Conditions de réussite de l'examen

7.11 *L'examen est réussi, si*

- a) *la note globale selon chiffre 6.13 est au moins 4,0 ;*
- b) *pas plus de deux épreuves d'examen n'aient obtenu une note insuffisante;*
- c) *aucune épreuve d'examen n'ait obtenu une note inférieure à 3,0.*

7.12 *L'examen est considéré comme non réussi, si le candidat*

- a) *ne se désiste pas à temps;*
- b) *ne se présente pas à l'examen sans raison valable;*
- c) *se retire après le début de l'examen sans raison valable;*
- d) *est exclu de l'examen.*

7.2 Certificat d'examen

La commission d'examen établit un certificat d'examen pour chaque candidat. Le certificat doit contenir au moins les données suivantes:

- a) *les notes des différentes épreuves d'examen et la note globale;*
- b) *la mention de réussite ou d'échec;*
- c) *les voies de droit, si le diplôme est refusé.*

7.3 Répétition de l'examen

7.31 *Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser deux fois.*

7.32 *Les examens répétés ne portent que sur les épreuves pour lesquelles le candidat a obtenu une note inférieure à 5,0.*

7.33 *Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen s'appliquent également aux examens répétés.*

3.2 Exigences détaillées sur l'admission à l'examen

Les diplômes suivants de formation tertiaire sont considérés comme équivalents au sens de l'art. 3.31 lit a) :

- Diplôme de technicien/ne ES en construction bois
- Diplôme d'ingénieur/e bois HES (à l'avenir, Bachelor of Science in Wood Engineering)
- Diplôme d'ingénieur/e en construction HES ou EPF (à l'avenir Bachelor of Science in Civil Engineering)
- Diplôme d'architecte HES ou EPF (à l'avenir Bachelor of Science in Architecture)

Par fonction dirigeante (art. 3.31 al b), on entend des activités dans les domaines de la conduite du personnel, acquisition, planification de construction et de production, conduite de projet et de construction. Ces fonctions doivent toutes être attestées par des certificats de travail.

3.3 Exigences détaillées de l'examen

Les exigences détaillées de l'examen se basent sur les objectifs d'enseignement et objectifs particuliers mentionnés dans le chapitre 4 de ce document.

Les exigences quant au niveau des matières et le comportement du candidat à l'examen sont mentionnées dans les 2 dernières colonnes (définition : voir chapitre 4,1, lecture du programme de formation).

Dans la partie 4 de l'examen (conseil à la clientèle, vente), une simulation de vente sera faite. Le candidat sera mis devant un problème venant de la pratique. Il aura environ une heure pour préparer des solutions (calculations, esquisses de détails, etc.). Ensuite, il présentera sa solution aux experts (clients). Dans une discussion qui suit la présentation, les experts ont l'occasion de poser des questions. Pour l'évaluation, les qualités professionnelles de la solution proposée ainsi que le comportement du candidat pendant la présentation et la discussion seront prises en considération.

Dans la partie 6 de l'examen, les candidats sont mis en confrontation avec une tâche pluridisciplinaire de la construction en bois (construction, statique, physique de la construction, protection incendie, coûts). Les candidats doivent alors élaborer des propositions de solutions (sans documentations précises et détaillées). Dans ce sens, il peut leur être présenté des constructions existantes ou des propositions de solutions établies par des collaborateurs ou planificateurs qu'ils jugeront, corrigeront ou amélioreront. Il s'agit en fait de prouver sa haute compétence professionnelle et technique sans trop entrer dans les détails (rôle et activité de l'entrepreneur dans la pratique).

Dans la partie 7 de l'examen (organisation d'entreprise, conduite de projets), un travail de projet sera décrit. L'épreuve s'étendra à tous les domaines de la conduite d'entreprise (conduite, finance, approche du marché, conseil et vente ainsi qu'à l'organisation d'entreprise et la conduite de projet). Sur la base d'un exemple concret, le candidat élaborera des ébauches de solution pour la conduite d'une entreprise. Cinq heures seront à disposition du candidat pour l'élaboration écrite d'une solution, une heure sera à sa disposition pour une présentation orale et interrogation par les experts. Pour l'évaluation, les qualités professionnelles de la solution présentée ainsi que le comportement du candidat pendant la présentation et l'interrogation seront pris en compte.

4. MATIERES D'EXAMEN, EXIGENCES

Les chapitres suivants définissent les matières d'examen et le niveau d'exigences.

4.1 Lecture des tableaux.

La première colonne indique les thèmes d'examen. La deuxième décrit l'objectif et le contenu. La troisième décrit le niveau d'exigences du contenu. Le degré de difficulté des matières d'examen au niveau du maître charpentier sont ainsi définies.

- | | |
|-------------------------|---|
| a : facile, élémentaire | seuls les principes les plus importants sont examinés. |
| b : niveau moyen | seront examinées les connaissances que possèdent les candidates et les candidats pour l'accomplissement des travaux normaux du quotidien professionnel. |
| c : niveau élevé | seront examinées les connaissances approfondies d'un domaine professionnel défini. |

La quatrième colonne décrit le niveau d'exigences lié au comportement. Il est ainsi décrit comment le maître charpentier doit savoir se comporter face à une situation donnée ou face à un problème.

- | | |
|----------------|--|
| 1 : savoir | le maître charpentier peut citer ou décrire des solutions. Il connaît les différents termes d'un domaine professionnel et sait les différencier. |
| 2 : comprendre | le maître charpentier peut commenter et interpréter la matière enseignée. Il est capable d'expliquer à d'autres personnes comment solutionner un problème. |
| 3 : utiliser | le maître charpentier peut de façon autonome trouver les solutions à un problème dudit domaine professionnel. |

4.2 Conduite d'entreprise

Fil rouge Le maître charpentier est le patron de l'entreprise. Sa personnalité et ses qualités de meneur ont une influence déterminante pour le succès de l'entreprise.

Le maître charpentier possède les qualités et connaissances nécessaires à la conduite d'une entreprise de charpente. Il acquiert l'expérience nécessaire et sa maturité personnelle par ses activités pratiques dans différents niveaux de conduite d'une entreprise de charpenterie.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Principes de base de la conduite d'entreprise	Rôle, nature et contenu de la conduite d'entreprise	a	1
	Politique et éthique de l'entreprise	a	1
	Structure d'entreprise et style de conduite	b	2
	Modèle d'entreprise	b	2
	Développement de stratégie	c	3
	Business plan, fixation et réalisation des objectifs de l'entreprise	c	3
Compétences personnelles	Technique et organisation du travail	b	2
	Tactique de négociations	b	2
	Technique de langage et de présentation	b	2
	Stratégie de solution des problèmes	b	2
Ressources humaines	Planification et recrutement du personnel	b	2
	Conduite du personnel	c	3
	Formation des apprentis	b	2
	Formation et perfectionnement des collaborateurs	b	2
	Qualification des collaborateurs, certificat de travail	b	2
	Modèle d'indemnisation	b	2
	Droit du travail	b	2
Organisation d'entreprise	Principe de l'organisation	b	2
	Construction de l'organisation (formes)	c	3
	Instruments (organigrammes, description des postes, diagramme des fonctions)	c	3
	Marge de conduite et de contrôle	b	3
	Instruments informatiques de l'entreprise	b	3

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Economie publique	Principe de base	a	1
	Ordre économique	a	1
	Structure et développement de l'économie publique suisse	a	1
	Marché de l'argent et des capitaux	a	1
	Politique et instruments conjoncturels	a	1
	Politique de l'employeur	a	1
	Pannes du système économique (inflation, chômage, etc)	a	1
Droit	Connaissances générales du droit	a	1
	Droit des contrats	b	2
	Droit des sociétés	b	2
	Responsabilité civile	b	2
	Droit des poursuites et faillites	b	2
	Droits réels	b	2
	Législation de la construction, de la planification et de l'environnement	b	2
	Normes SIA (en particulier la SIA 118)	c	2

4.3 Gestion financière

Fil rouge Pour le maître charpentier, les questions relatives aux finances ont une importance primordiale. Pouvoir en tout temps connaître la situation des finances est une tâche de l'entrepreneur. Ce ne sont pas tant ses connaissances du traitement des transactions financières dont il est question, mais bien de ses capacités à analyser, juger et prendre les mesures appropriées. Pour cela, le maître charpentier doit posséder de larges connaissances de la finance et de la comptabilité.

Le maître charpentier sait discerner les relations entre activités de l'entreprise et leurs influences sur les finances. Il possède les compétences nécessaires en gestion financière et est capable de mettre en place des instruments nécessaires afin de pouvoir prendre des décisions financièrement supportables par l'entreprise. Il est en mesure de mettre en place un suivi et un contrôle adéquat de ces instruments.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Comptabilité financière, analyse de bilan et du résultat	Etablir un bouclage annuel du bilan et compte de résultat	b	2
	Passer les écritures de bouclage (amortissement, variation d'inventaire, réserve, du croire, délimitation)	b	2
	Calcul d'indices et leur appréciation	b	2
	Principes de base d'évaluation du bilan	b	2
	Comptabilisation des opérations d'entreprise	b	2
	Réserves latentes et leur influence lors d'évaluation	b	2
Financement de l'entreprise, acquisition du capital	Principe de base du financement, règles de financement	c	3
	Financement interne/externe, financement propre et étranger	c	3
	Possibilités d'acquisition de capital	b	2
	Sortes de crédits et garanties	b	2
	Réflexion de faisabilité, évaluation de variantes de financement	b	3
Investissements	Méthode de calcul des investissements	b	2
	Évaluation des biens investis	b	3
Calcul des coûts / calculation	Procédure de calcul des coûts	a	2
	Genres de coût, centre de charge et	a	2
	Calcul de la couverture des frais	b	2
	Formules de calcul	b	2
	Différences entre comptabilité financière et comptabilité analytique	b	2

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Controlling	Principes de base du controlling	a	2
	Mise en place d'instruments de controlling simples	b	3
	Mise en place d'un reporting simple	b	3
	Evaluation de situation / prise de mesures	b	3
	Controlling de projet	b	3
Fiscalité	Principe de base de la fiscalité	a	1
	Planification fiscale lors du bouclage annuel	b	2
	Impôts directs et indirects	a	1
	Délimitation entre entreprise et privé	b	2
Assurances	Vue d'ensemble des assurances de personnes et de choses	b	1
	Principes de la prévoyance personnel (principe des 3 piliers)	a	1
	Principales règles légales de l'AVS / AI / APG / AC et LAA	b	2
	Assurance de chose	b	1
	Management du risque	b	3
Valorisation d'entreprise et reprise d'entreprise	Principes de base pour la valorisation d'une entreprise	a	2
	Evaluation d'une entreprise	a	2
	Etablissement d'un concept de financement pour l'achat d'une entreprise	b	2

4.4 Approche du marché

Fil rouge Les connaissances du maître charpentier sur la situation actuelle du marché et ses possibilités d'évolution dans l'avenir peuvent être décisives pour la survie d'une entreprise de charpenterie. Le bon comportement au bon moment et la connaissance d'instruments de marketing efficaces sont des qualités importantes que possède le maître charpentier.

Le maître charpentier connaît l'environnement économique de son entreprise. Il connaît et utilise les instruments de marketing afin d'assurer durablement l'entrée des commandes. Il possède les compétences professionnelles et sociales nécessaires pour travailler avec succès sur le marché.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Principe de base du marketing	Introduction du marketing dans une entreprise	b	3
	Notions et caractéristiques du marketing	b	3
	Penser et appliquer le marketing	c	3
Marketing / Analyse de situation	Définition du marché et description des structures du marché	b	3
	Analyse de la demande, existence de segments de marché	b	3
	Détermination des parties du marché	b	3
	Analyse des facteurs environnementaux / évaluation de l'économie	b	3
	Analyse de la situation commerciale	b	3
	Analyse de la concurrence (analyse de la branche)	b	3
	Analyse des points forts et points faibles de sa propre entreprise	b	3
	Pronostics sur l'évolution du marché (chances et dangers)	b	3
Benchmarking	b	3	
Etude de marché	Méthode d'étude de marché	a	1
	Procédure d'analyse de marché	a	1
	Sources de données (primaires et secondaires)	a	1
	Méthode des sondages planifiés	a	1
	Technique de recherche (interview, questionnaire, observations, tests)	a	1
	Pronostics de vente	a	1
Stratégie de marketing	Stratégie de marché et de segments de marché	b	3
	Définir une stratégie concurrentielle	b	3
	Positionnement de l'offre	b	3
	Décider de la stratégie d'attaque du marché	b	3
	Points forts du marketing-mix	b	3
	Infrastructures du marketing	b	3
	Budget de marketing	b	3

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Marketing-mix	Politique du produit	c	3
	Politique des prix	c	3
	Politique de la communication	c	3
	Politique de ventes	c	3
Organisation du marketing	Exigences de l'organisation du marketing	b	2
	Formes de l'organisation du marketing	b	2
Mise en place du controlling du marketing	Termes et objectifs du controlling du marketing	b	2
	Tâches du controlling du marketing	b	2
	Instrument de coordination de la planification et du contrôle	b	2
	Audit du marketing	b	2
	Interfaces du controlling du marketing	b	2

4.5 Conseil à la clientèle / vente

Fil rouge Le premier contact avec le client ou son mandataire peut fondamentalement influencer la collaboration. Le comportement convainquant et compétent du maître charpentier pendant la phase de conseil et de vente a une influence positive sur la conclusion d'une affaire.

Le maître charpentier sait conseiller avec succès. Par ses compétences professionnelles et capacités de communication, il sait convaincre les clients potentiels pour son entreprise. Il est un ambassadeur du bois comme matériau de construction.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Planification des ventes	Analyse de la situation des ventes	b	3
	Objectifs de vente	b	3
	Stratégie de vente	b	3
	Planification des ventes (planification primaire et secondaire)	b	3
	Budget de vente	b	3
	Contrôle des ventes	b	3
Vente personnalisée	Phase de la conversation de vente	c	3
	Conduire une conversation de vente personnalisée	c	3
	Vente par téléphone	c	3
	Comprendre et réaliser les besoins du client	c	3
	Psychologie des prix / argumentation sur les prix	c	3
	Contre-argumenter	c	3
	Signaux de conclusion / technique de conclusion	c	3
	Traitement des réclamations téléphoniques et de vive-voix	c	3
	Comportement : langage corporel, parlé	c	3
	Technique de questionnement	c	3
Types de clients	c	3	
Conseils spécifiques à la construction en bois	Mise en avant du matériau bois	b	3
	Elaborer des propositions de solution, discussions des détails	b	3
	Offre de variante / décrire les différences	b	3
	Eveiller et encourager la fibre écolo-environnementale du maître d'ouvrage (environnement, énergie, etc)	b	3
	Mettre en avant les points forts de l'entreprise et de ses produits	b	3
	Argumentaire : aspects positifs du matériau bois et ses propriétés	b	3
	Mise en avant des principaux produits de l'entreprise	b	3
	Construire un réseau de relations	b	3
	Rapport prix / qualité / prestation	b	3

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement

Soutiens de vente	Calcul (détermination du prix)	c	3
	Contrats (contrat d'entreprise, contrat de vente, contrat d'entretien, etc)	c	3
	Correspondance	b	2
	Planification des délais	b	3
	Feedback (chercher / donner)	a	1
	Instrument d'organisation (liste des offres, système de délai, plan des contacts, etc.)	b	2
	Check-list pour la vente	c	3

4.6 Organisation d'entreprise, conduite de projets

Fil rouge Il n'est possible de conduire avec succès une entreprise que si elle est conséquemment organisée. La planification du déroulement du travail, du flux des matériaux et des moyens de production en font partie.

Le maître charpentier possède les connaissances nécessaires à cette organisation. Il est en mesure de planifier une production afin que celle-ci soit réalisée dans le délai imparti et d'une qualité irréprochable. La satisfaction de son client lui tient aussi à cœur que le succès économique de l'entreprise.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Planification de l'entreprise et des installations	Analyse de la situation effective, besoins et exigences, fixation des objectifs, stratégie, mesures appropriées	b	3
	Définition des données de production (quantité possible)	b	3
	Définition des moyens de l'entreprise et du besoin en personnel	b	3
	Travaux de planification du bâtiment, implantation des installations, planification de la production.	b	3
	Prise en considération des facteurs économiques	b	3
Planification des ressources et des délais	Instruments et techniques pour une judicieuse planification de l'exploitation et de ses ressources	b	3
	Planification des délais et du personnel	b	3
Assurance qualité et conduite de projet	Assurer la qualité (particulièrement en ce qui concerne la sécurité au travail, l'environnement, etc)	b	3
	Certifications des produits	b	3
	Conduite de projet de la production à la construction	b	3
	Collaboration avec les autres corps de métiers, planifier et travailler en réseau, consortium de construction	b	3
	Sécurité au travail (solution de branche)	b	3

4.7 Technique professionnelle

Fil rouge Souvent, le maître charpentier n'est plus directement actif dans les domaines touchant à la technique professionnelle (établissement de plans, exécution des travaux). Dans ses fonctions de chef ou propriétaire d'entreprise, de conseiller, de vendeur et de meneur, il doit néanmoins posséder les compétences professionnelles requises. C'est grâce à ces compétences professionnelles qu'il est en mesure de conseiller, d'argumenter, de vendre de manière persuasive ainsi que de distribuer et contrôler efficacement les commandes ou les tâches.

Le maître charpentier est en mesure de proposer des solutions dans tous les domaines techniques de la construction en bois. Il donne à ses collaborateurs des directives professionnelles correctes et sait évaluer les propositions d'exécution et les travaux de ses collaborateurs. Il est en mesure d'apporter des propositions d'amélioration, aussi bien dans le domaine constructif qu'économique.

Thème	Contenu	Niveau	
		Contenu	Comportement
Concevoir et planifier	Ebaucher, trouver des solutions pour résoudre des problèmes relevant de la technique de construction en bois, en faisant appel aux connaissances de statique, physique de la construction, des matériaux, de la protection du bois et de la protection incendie	c	3
	Estimation de dimensions d'éléments porteurs et de dimensions de sections nécessaires	c	3
	Développement de solutions de détail pour une construction donnée (détail de fenêtre, de raccordement, etc.)	c	3
Analyser et améliorer	Analyser une construction existante et ses solutions de détail	c	3
	Reconnaître les points faibles ou dommages et défauts possibles	c	3
	Proposer des possibilités d'amélioration	c	3
Répartir les commandes et les tâches, les contrôler	Mettre au point, parfaire les tâches, travaux concrets des collaborateurs	c	3
	Proposer des possibilités de solutions, de manière de faire lorsque se présentent des problèmes professionnels	c	3
	Contrôle des travaux des collaborateurs (planification et production)	c	3
	Trouver et appliquer des possibilités d'amélioration de technique professionnelle et/ou économique	c	3